

COMMUNE DE SAINT-REMY
01310

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérante
en séance du 20 Janvier 2025

Délibération n°22025012A examinée le 20/01/2025 :

Renouvellement conventions prestations de services communale 2025-2027

Monsieur le Maire explique que Grand Bourg Agglomération dispose de la compétence « Assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines ».

La commune de ST RÉMY est concernée par ce transfert de compétences qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019. Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, GBA et la commune ont une convention de prestations de services qui arrive à échéance au 31 décembre 2024 et il convient de la renouveler.

Le Maire propose de la renouveler pour une durée d'un an, à compter du 01 janvier 2025, reconduite par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ le renouvellement de la convention dans les mêmes termes que ceux d'origines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Approuvée

Prochain conseil municipal le 24/02/2025.